

vingt-deux ans, inclusivement; c) placés dans la catégorie "A" par l'examen médical, peuvent réellement être considérés comme indispensables dans une occupation quelconque.

Plusieurs demandes nous ont été adressées concernant le fils unique d'une veuve qui n'a pas d'autre soutien.

Ce sujet doit être envisagé de deux points de vue: l'intérêt national et les circonstances personnelles. Tout d'abord, il est admis que l'appel sous les drapeaux du fils unique d'une veuve cause du chagrin à la mère, mais il faut reconnaître que ce chagrin est éprouvé par chaque mère qui se sépare de son fils. Il est des cas où il n'y a sur une ferme qu'un fils âgé de vingt à vingt-deux ans et où la mère veuve souffrira de privation si on le lui enlève. On peut en dire autant du fils unique d'une veuve, qui habite une grande ville et qui traite des affaires pour faire vivre sa mère et, peut-être aussi, ses sœurs. Il y a encore le cas d'un fils unique qui est le soutien d'un père malade, cas où la tribulation est aussi grande. Quant à la gêne financière, il ne faut pas oublier que, dans ces circonstances, la mère veuve recevra: a) une allocation de famille, b) une délégation de solde, c) une allocation du Fonds patriotique.

Prenons, par exemple, une veuve demeurant sur une petite ferme. Il se peut que la ferme ne puisse être exploitée à fond sans le secours du fils, mais qu'elle puisse être suffisamment exploitée pour satisfaire aux besoins de ceux qui y sont établis. Les allocations ci-dessus mentionnées contrebalanceront la perte des revenus qui auraient résulté de l'accroissement de la production et d'autres causes.

De plus, du point de vue de l'intérêt national, la diminution de la production de petites exploitations comme celle-là, doit être considérée, dans les circonstances, comme quantité négligeable.

Le ministère sait parfaitement et regrette profondément que chaque nouvelle application de la loi du service militaire cause des chagrins et des tribulations, mais il espère que la population comprendra que ceux auxquels incombe cet austère devoir n'ont pas de choix. Nos troupes qui sont au front peuvent être en tout temps en butte aux attaques de forces écrasantes jusqu'à l'issue du formidable assaut qu'elles subissent depuis le 21 mars dernier. Faute de renforts suffisants, elles peuvent être décimées ou anéanties. A quoi servirait un accroissement de la production, s'il devait avoir lieu pendant que se produirait

au front un tel désastre que nos produits ne pourraient pas parvenir en Grande-Bretagne ni chez les nations alliées d'outre-mer. En pareil cas, nous aurions semé afin que l'Allemagne récolte.

Au demeurant, le ministère espère qu'il pourra, l'été prochain, mobiliser d'une manière plus efficace les énergies humaines du pays, de sorte que les semences qui auront été confiées à la terre au printemps recevront les soins nécessaires durant l'été et donnerons une bonne récolte à l'automne.

LA SITUATION DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

J'ai constamment déclaré, dans le passé, que j'étais persuadé que la province de Québec ferait son devoir, et je suis bien aise de pouvoir faire connaître à la Chambre plusieurs indices d'un changement prononcé dans les sentiments des habitants de cette province. Il est agréable d'apprendre, par les journaux, que le collège Sainte-Marie et l'université Laval ont donné congé à tous leurs élèves susceptibles d'être appelés et les ont engagés à faire leur devoir. Nous espérons que ce bon exemple fera grand bien.

En outre, on m'apprend que les contingents recrutés à l'université McGill et à l'université Laval, pour le nouveau bataillon des chars d'assaut, ont rempli les cadres, et qu'il se présente plus de volontaires qu'on n'en peut accepter.

Il existe d'excellentes preuves que plusieurs jeunes gens de la province de Québec, qui ont été exemptés, sont prêts à accourir sous les drapeaux, et ces jeunes gens n'ayant aucune expérience du métier, on conçoit que leurs familles ne songent pas, sans une certaine terreur, à ceux qui se trouveront désormais mêlés à leur vie. Aussi, ferons-nous des efforts particuliers pour grouper ensemble les amis et les camarades.

Vu les belles dispositions dont les universités et les collèges ont fait preuve, nous prenons des mesures pour recruter de nouveaux corps dans ces établissements. On doit se rendre compte, il va sans dire, que nous n'envoyons pas en Europe, de bataillons complets d'infanterie; cependant, nous avons fait aux autorités de là-bas des représentations, afin d'obtenir l'assurance que les jeunes gens qui viennent de certaines localités iront dans le même corps de réserve en Angleterre, pour achever leur entraînement et seront attachés au même bataillon sur la ligne de feu. Nous voulons par là, faire en sorte que ces jeunes gens